



Prevoyance décès invalidite absence cotisation obligatoire que faire

Par **Sandchloe**, le **11/06/2025** à **21:51**

En 2020 j'étais en arrêt maladie pendant 1 an je recevais après les 3 mois de maintien de salaires un complément de Klesia en plus des ij sécurité sociale pas de problème en mars 2025 je suis de nouveau arrêtée et là je m'aperçois que mon employeur ne cotise plus depuis janvier 2022 nous n'étions pas informés quel recours pour moi klesia a proposé la reprise des salariés moyennant 8000€ mon patron n'a pas l'intention d'accepter cependant il pense signer avec Malakoff mais je suis sûr qu'avec mon dossier maladie il y aura une close de non prise en charge me concernant il m'a proposé en février dernier une rupture conventionnelle plutôt correcte mais j'ai découvert qu'il ne cotisait plus chez Klesia ni vu ni connu comme ça après la signature je ne peux plus me retourner contre lui à savoir j'ai 56 ans je vais être admise en invalidité catégorie 2 pour maladie je devais être indemnisée par klesia jusqu'à ma retraite que faire ??

Par **miyako**, le **12/06/2025** à **14:13**

Bonjour,

Si votre patron refuse la proposition Klea ,la nouvelle prévoyance refusera de vous prendre en charge rétroactivement pour défaut de cotisations.

Où en est votre rupture conventionnelle ??

Cordialement